



NATIONS
UNIES



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(4)/AHWG/5
27 février 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Quatrième session
Groupe de travail spécial
Réunion intersessions
Bonn, 19 mars - 6 avril 2001

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL CHARGÉ D'EXAMINER
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	1	2
II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	2 - 33	3

Annexes

I. Liste des documents		9
II. Calendrier provisoire des travaux		13

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. L'ordre du jour provisoire soumis pour adoption est le suivant :
 1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 2. Mise en œuvre de la Convention :
 - a) Examen des rapports des pays touchés Parties, notamment sur le processus participatif, et sur l'expérience acquise et les résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action nationaux;
 - b) Examen du rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution de programmes d'action sous-régionaux et régionaux;
 - c) Examen des rapports des pays développés Parties sur les mesures prises pour aider à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'action des pays touchés Parties, y compris des renseignements sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, dans le cadre de la Convention;
 - d) Examen des renseignements fournis par les organes, fonds et programmes du système des Nations Unies, ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, sur leurs activités à l'appui de l'élaboration et de l'exécution de programmes d'action au titre de la Convention;
 3. Rapport de la session.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Introduction

Lieu de la session

2. Dans sa décision 1/COP.4¹, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a décidé que le Groupe de travail spécial achèverait, pendant la période située entre les quatrième et cinquième sessions, en convoquant une réunion intersessions pouvant durer jusqu'à 15 jours ouvrables, l'examen de tous les rapports restants soumis aux troisième et quatrième sessions de la Conférence des Parties. Dans cette même décision, le Secrétaire exécutif a été prié de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le Groupe de travail spécial puisse remplir son mandat. Dans la décision 2/COP.4, il est recommandé que la reprise de la session ait lieu à un endroit propice à une participation maximale.

3. La réunion intersessions sera ouverte par le Secrétaire exécutif, au Centre de conférence international Bundeshaus de Bonn (Allemagne), le lundi 19 décembre 2001.

Dispositions logistiques

4. Quelques semaines avant l'ouverture de la quatrième session, le secrétariat distribuera une note d'information précisant les modalités d'inscription et les procédures relatives à la sécurité, ainsi que d'autres dispositions logistiques prises pour cette réunion.

Participants

5. Conformément au paragraphe 2 de l'article 36 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à l'égard de chaque État ou organisation d'intégration économique régionale qui la ratifie, l'accepte, l'approuve ou y adhère après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date du dépôt de l'instrument pertinent par cet État ou cette organisation d'intégration économique régionale. Par conséquent, à l'ouverture de la réunion intersessions du Groupe de travail spécial, le 19 mars 2001, les Parties seront les États et organisations d'intégration économique régionale qui auront déposé leurs instruments au plus tard le 19 décembre 2000. Ceux qui les auront déposés après le 12 septembre 2000 mais avant le 6 janvier 2001 deviendront Parties pendant la session. Ceux qui le feront après le 6 janvier 2001 ne deviendront Parties qu'après la clôture de la réunion, mais pourront participer à celle-ci en qualité d'observateurs. La liste des organismes spécialisés des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accrédités à la quatrième session de la Conférence des Parties figure dans le document ICCD/COP(4)/9 et Add.1. On trouvera des renseignements sur l'état des ratifications dans le document ICCD/COP(4)/INF.2.

6. Le Groupe de travail spécial se compose :

¹ Pour les décisions prises par la Conférence des Parties à sa quatrième session, voir le document ICCD/COP(4)/11/Add.1.

- a) De représentants des pays touchés Parties ayant soumis leur rapport aux troisième ou quatrième sessions de la Conférence des Parties;
- b) De représentants des pays développés Parties;
- c) De représentants d'observateurs, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales accréditées, de l'ONU et de ses organismes spécialisés;
- d) Des présidents des groupes régionaux et des groupes d'intérêts;
- e) Du Président du Comité de la science et de la technologie.

7. Dans sa décision 1/COP.4, la Conférence des Parties a invité le Comité de la science et de la technologie et le Mécanisme mondial à fournir des avis et des informations pour utilisation aux fins de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Dans la décision 2/COP.4, le Comité de la science et de la technologie et le Mécanisme mondial ont été invités à participer à l'examen de la mise en œuvre de la Convention à la reprise de la session du Groupe de travail spécial, conformément à la décision de la Conférence des Parties sur ses procédures. On compte que le Mécanisme mondial apportera des informations, notamment sur le soutien qu'il peut apporter aux pays dans l'exercice de son mandat.

Bureau

8. Conformément aux dispositions de la décision 1/COP.4, le bureau du Groupe de travail spécial sera composé de deux coprésidents et de trois vice-présidents, dont l'un fera fonction de rapporteur. Les présidents et les autres membres du bureau du Groupe de travail spécial ont été élus lors de la quatrième session de la Conférence des Parties (décision 2/COP.4).

Ordre du jour

9. Dans sa décision 1/COP.4, la Conférence des Parties a décidé que :

- a) Tous les rapports nationaux soumis à ses troisième et quatrième sessions seraient examinés individuellement par le Groupe de travail spécial avant le début de la cinquième session;
- b) Le Groupe de travail spécial organiserait ses travaux en fonction de son expérience et selon les dispositions de la décision 1/COP.4.

Ces dispositions ont été prises en considération lors de l'élaboration de l'ordre du jour provisoire de la réunion intersessions du Groupe de travail spécial, en plus des questions découlant des autres décisions prises par la Conférence des Parties à sa quatrième session.

Documentation

10. Une liste des documents établis pour la session et des autres documents pertinents figure à l'annexe I. Les documents officiels de la quatrième session ainsi que le texte intégral des rapports des États parties seront distribués selon les procédures normales et pourront aussi être consultés sur le site Web du secrétariat à l'adresse Internet suivante : <http://www.unccd.int>.

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

11. Le Groupe de travail sera saisi de l'ordre du jour provisoire (voir plus haut, section I) pour examen et adoption. L'annexe II contient un calendrier provisoire des travaux de la session, sur lesquels des précisions sont données dans les sous-sections ci-après.

Objet de la session

12. Le paragraphe 2 a) de l'article 22 de la Convention dispose que la Conférence des Parties fait régulièrement le point sur la mise en œuvre de la Convention et le fonctionnement des arrangements institutionnels.

13. Conformément à la décision 1/COP.4, le Groupe de travail spécial, sans pour autant négliger les autres questions abordées dans les rapports, examinera et analysera ces derniers en suivant des démarches thématiques, selon qu'il conviendra, fondées, entre autres, sur les points suivants :

- a) Recensement des meilleures pratiques et des succès enregistrés dans la mise en œuvre de la Convention;
- b) Recensement des difficultés, obstacles et problèmes principaux rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention;
- c) Degré de participation de tous les acteurs, y compris l'appui financier et technique des pays développés, intervenant dans le processus de mise en œuvre;
- d) Liens et synergies avec d'autres conventions sur l'environnement et le développement;
- e) Stratégies établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable;

L'organisation des travaux de la réunion est conçue de manière à faciliter la réalisation de cette tâche et en tenant compte des recommandations figurant dans le rapport intérimaire du Groupe de travail spécial.

Séance d'ouverture

14. Pour la séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être envisager le scénario ci-après : les coprésidents feraient des déclarations, puis le Secrétaire exécutif procéderait à un tour d'horizon des questions soumises au Groupe de travail spécial et présenterait les documents établis par le secrétariat; le Groupe pourrait ensuite examiner l'ordre du jour provisoire pour adoption.

Phases régionales

15. Compte tenu des recommandations figurant dans la décision 2/COP.4, il est proposé dans le calendrier provisoire que la reprise de la session du Groupe de travail spécial soit divisée en trois phases. Pendant la phase initiale, allant du 19 au 23 mars, il serait procédé à l'examen des rapports nationaux des pays africains touchés Parties. Pendant la deuxième phase, allant

du 26 au 30 mars, le Groupe de travail spécial procéderait à l'analyse des rapports des pays asiatiques touchés Parties. Lors de la troisième phase, du 2 au 6 avril, on passerait à l'examen des rapports des pays touchés Parties de l'Amérique latine et des Caraïbes, de la Méditerranée septentrionale, de l'Europe centrale et orientale et d'autres pays touchés Parties.

16. Il est proposé que chaque séance commence avec la présentation des rapports nationaux par les représentants des pays touchés Parties. Vu le nombre considérable de rapports à examiner durant la reprise de la session du Groupe de travail spécial, les Parties sont invitées à présenter leurs rapports dans le temps qui leur est imparti et, dans la mesure du possible, de faire usage de matériel multimédia. Les observations des pays développés partenaires et des organisations internationales concernées ainsi que les avis et renseignements fournis par les représentants du Comité de la science et de la technologie et du Mécanisme mondial viendront accroître l'utilité de cet exercice.

17. Les activités sous-régionales seront exposées et examinées au terme de l'examen des rapports des pays visés dans les annexes relatives à l'Asie et à l'Amérique latine et aux Caraïbes.

18. Pour chaque annexe relative à la mise en œuvre régionale, à l'issue des exposés des pays et des organisations sous-régionales et régionales se tiendra une séance récapitulative informelle destinée à en dégager les grands enseignements et à déterminer les thèmes à traiter à titre prioritaire.

19. À l'issue de la première des deux phases régionales, il est proposé de procéder, compte tenu du temps disponible, à l'examen des rapports des pays développés Parties et des organisations internationales concernées.

Séance de clôture

20. Dans le calendrier proposé, la séance de clôture du Groupe de travail spécial est prévue pour le 6 avril 2001. Le rapport du Groupe de travail spécial, contenant ses conclusions et recommandations, sera présenté et adopté pendant cette séance.

Horaire des séances

21. Le calendrier provisoire a été établi dans le souci d'utiliser au mieux les installations et services disponibles pendant les heures normales de travail. Aucune disposition pratique ou budgétaire n'a été prise pour tenir des séances le soir ou le week-end. Compte tenu des horaires de travail et pour éviter les dépenses liées aux heures supplémentaires, les travaux de la réunion intersessions du GTS se dérouleront entre 10 heures et 13 heures, et entre 15 heures et 18 heures. Aucune disposition n'a été prise pour tenir à un moment quelconque plus d'une séance avec interprétation simultanée.

2. Mise en œuvre de la Convention

22. Conformément aux alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 22 et à l'article 26 de la Convention, la Conférence des Parties doit faire le point sur la mise en œuvre de la Convention et le fonctionnement des arrangements institutionnels.

23. Dans sa décision 6/COP.3, la Conférence des Parties a décidé d'établir un groupe de travail spécial chargé d'examiner et d'analyser de manière approfondie, à sa quatrième session, les rapports soumis à la troisième session et ceux qui le seraient à la quatrième session en vue de tirer des conclusions et de formuler des recommandations concrètes sur les nouvelles mesures à prendre pour mettre en œuvre la Convention.

24. À sa première réunion, du 15 au 21 décembre 2001, le Groupe de travail spécial a examiné 23 rapports nationaux de pays touchés Parties ainsi que huit rapports sous-régionaux et régionaux. Un rapport intérimaire a été présenté à la quatrième session de la Conférence des Parties par les coprésidents du Groupe de travail spécial.

25. Dans sa décision 1/COP.4, la Conférence des Parties a décidé que le Groupe de travail spécial achèverait, pendant la période située entre les quatrième et cinquième sessions, en convoquant une réunion intersessions pouvant durer jusqu'à 15 jours ouvrables, l'examen de tous les rapports restants soumis aux troisième et quatrième sessions de la Conférence des Parties. Dans la même décision, le Secrétaire exécutif de la Convention était prié de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le Groupe de travail spécial puisse remplir son mandat.

a) *Examen des rapports des pays touchés Parties sur la mise en œuvre de la Convention, notamment sur le processus participatif, et sur l'expérience acquise et les résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action nationaux*

26. Dans ses décisions 2/COP.2 et 4/COP.3, la Conférence des Parties a décidé d'examiner les rapports des pays africains touchés Parties et de régions autres que l'Afrique, respectivement. Conformément aux procédures exposées en détail dans la décision 11/COP.1, le secrétariat a résumé ces rapports. Les résumés des rapports des pays africains touchés Parties figurent dans les documents ICCD/COP(3)/5/Add.2 (B) à (E), alors que les documents ICCD/COP(4)/AHWG/1 à 4 contiennent les résumés des rapports des pays touchés Parties de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes, de la Méditerranée septentrionale et autres.

27. Conformément à cette même décision 11/COP.1, le secrétariat a établi une synthèse de ces rapports dégageant les tendances naissantes dans la mise en œuvre de la Convention. La synthèse des rapports nationaux des pays africains touchés Parties figure dans le document ICCD/COP(5)/5/Add.2 (A), tandis que les documents ICCD/COP(4)/3/Add.1 (D), ICCD/COP(4)/3/Add.2 (D) et ICCD/COP(4)/3/Add.3 (B) contiennent la synthèse des rapports des pays touchés parties de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes, de la Méditerranée septentrionale et autres.

b) *Examen du rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution de programmes d'action sous-régionaux et régionaux*

28. Par les mêmes décisions 2/COP.2 et 4/COP.3, la Conférence des Parties a décidé, en outre, d'examiner les progrès accomplis dans la formulation et la mise en œuvre des programmes

d'action sous-régionaux et régionaux en Afrique et dans les régions autres que l'Afrique. Les renseignements pertinents relatifs à la région de l'Afrique sont contenus dans le document ICCD/COP(3)/5/Add.5, tandis que les activités sous-régionales et régionales des régions autres que l'Afrique sont récapitulées dans les annexes au document ICCD/COP(4)/3/Add.1, ICCD/COP(4)/3/Add.2 et ICCD/COP(4)/3/Add.3.

c) Examen des rapports des pays développés Parties sur les mesures prises pour aider à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'action des pays touchés Parties, y compris des renseignements sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, dans le cadre de la Convention

29. Dans ses décisions 2/COP.2 et 4/COP.3, la Conférence des Parties a décidé d'examiner les mesures prises par les pays développés pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action des pays touchés parties. Une compilation des rapports reçus des pays développés parties figure dans les documents ICCD/COP(3)/5/Add.1 (Afrique) et ICCD/COP(4)/3/Add.4 (régions autres que l'Afrique).

d) Examen des renseignements fournis par les organes, fonds et programmes pertinents du système des Nations Unies, ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, sur leurs activités à l'appui de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action dans le cadre de la Convention

30. Dans ces mêmes décisions 2/COP.2 et 4/COP.3, la Conférence des Parties a décidé d'examiner les activités des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action. Le secrétariat a établi les documents de synthèse ci-après, récapitulant les informations reçues de ces organismes : ICCD/COP(3)/5/Add.3 (appui fourni aux pays africains touchés Parties) et ICCD/COP(4)/3/Add.5 (appui fourni aux pays touchés Parties de régions autres que l'Afrique).

3. Rapport de la session

31. Comme il est demandé dans la décision 1/COP.4, un rapport intérimaire des travaux entrepris par le Groupe de travail spécial a été présenté à la quatrième session de la Conférence des Parties; il figure en annexe à la décision 2/COP.4.

32. Conformément à cette même décision 1/COP.4, le Groupe de travail spécial doit présenter à la Conférence des Parties à sa cinquième session un rapport d'ensemble sur ses conclusions et des recommandations concrètes sur la nouvelle mesure à prendre pour mettre en œuvre la Convention.

33. Conformément à la décision 3/COP.4, le Secrétaire exécutif de la Convention devra distribuer le rapport d'ensemble du Groupe de travail spécial au moins huit semaines avant la cinquième session de la Conférence des Parties.

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS

Liste des documents dont est saisie la réunion intersessions du Groupe de travail spécial :

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(3)/5	Examen de la mise en œuvre de la Convention, y compris l'appui aux programmes d'action régionaux
ICCD/COP(3)/5/Add.1	Rapports des pays développés Parties sur les mesures prises pour aider les pays africains touchés Parties à élaborer et à exécuter les programmes d'action
ICCD/COP(3)/5/Add.2	Rapports sur la mise en œuvre de la Convention par les pays africains touchés Parties
ICCD/COP(3)/5/Add.3	Informations communiquées par des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales sur l'appui qu'ils apportent pour l'élaboration et l'exécution des programmes d'action régionaux en Afrique
ICCD/COP(3)/5/Add.5	Progrès réalisés dans l'élaboration et l'exécution de programmes d'action sous-régionaux et régionaux en Afrique
ICCD/COP(4)/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux - Ordre du jour provisoire et annotations
ICCD/COP(4)/3	Mise en œuvre de la Convention - Examen du rapport du secrétariat sur les progrès accomplis par les pays touchés Parties dans la mise en œuvre de la Convention
ICCD/COP(4)/3/Add.1	Mise en œuvre de la Convention - Rapports des pays touchés Parties des régions autres que l'Afrique sur la mise en œuvre de la Convention, notamment sur le processus participatif, et sur l'expérience acquise et les résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action nationaux - Examen du rapport sur les progrès accomplis dans la formulation et l'exécution de programmes d'action sous-régionaux et régionaux dans des régions autres que l'Afrique (Asie)
ICCD/COP(4)/3/Add.2	Mise en œuvre de la Convention - Rapports des pays touchés Parties des régions autres que l'Afrique sur la mise en œuvre de la Convention, notamment sur le processus participatif, et

sur l'expérience acquise et les résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action nationaux - Examen du rapport sur les progrès accomplis dans la formulation et l'exécution de programmes d'action sous-régionaux et régionaux dans les régions autres que l'Afrique (Amérique latine et Caraïbes)

ICCD/COP(4)/3/Add.3

Mise en œuvre de la Convention - Rapports des pays touchés Parties de régions autres que l'Afrique sur la mise en œuvre de la Convention, notamment sur le processus participatif, et sur l'expérience acquise et les résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action nationaux - Examen du rapport sur les progrès accomplis dans la formulation et l'exécution de programmes d'action sous-régionaux et régionaux dans les régions autres que l'Afrique (Méditerranée septentrionale et autres pays touchés Parties)

ICCD/COP(4)/3/Add.4

Mise en œuvre de la Convention - Rapports des pays développés Parties sur les mesures prises pour aider à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'action, y compris des renseignements sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, dans le cadre de la Convention

ICCD/COP(4)/3/Add.5

Mise en œuvre de la Convention - Examen des renseignements fournis par les organes, fonds et programmes du système des Nations Unies, ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales sur leurs activités à l'appui de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action dans le cadre de la Convention - Examen des informations disponibles sur le financement de la mise en œuvre de la Convention par les organisations et institutions multilatérales, y compris sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial se rapportant à la désertification et relevant de ses quatre principaux domaines d'action, comme au paragraphe 2 b) de l'article 20 de la Convention

ICCD/COP(4)/9

Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et admission d'observateurs

ICCD/COP(4)/9/Add.1

Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et admission d'observateurs

ICCD/COP(4)/11/Add.1

Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa quatrième session : Deuxième partie : Mesures prises

ICCD/COP(4)/AHWG/1	Summaries of national reports from affected African country Parties
ICCD/COP(4)/AHWG/1/Add.1	Summaries of national reports from affected African country Parties
ICCD/COP(4)/AHWG/2	Summaries of national reports from affected Asian country Parties
ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.1	Summaries of national reports from affected Asian country Parties
ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2	Summaries of national reports from affected Asian country Parties
ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.3	Summaries of national reports from affected Asian country Parties
ICCD/COP(4)/AHWG/3	Summaries of national reports from affected Latin America and the Caribbean country Parties
ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1	Summaries of national reports from affected Latin America and the Caribbean country Parties
ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2	Summaries of national reports from affected Latin America and the Caribbean country Parties
ICCD/COP(4)/AHWG/4	Summaries of national reports from Northern Mediterranean and other affected country Parties
ICCD/COP(4)/AHWG/4/Add.1	Summaries of national reports from Northern Mediterranean and other affected country Parties
ICCD/COP(4)/AHWG/5	Groupe de travail spécial : ordre du jour provisoire - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
ICCD/COP(4)/AHWG/INF.1	Groupe de travail spécial : renseignements préliminaires à l'intention des participants
ICCD/COP(4)/INF.2	État des ratifications de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
ICCD/COP(4)/CST/5	Synthèse des informations scientifiques et techniques figurant dans les rapports des États Parties, en particulier relatives aux repères et indicateurs pour examen par le Comité de la science et de la technologie

Autres documents :

Troisième session de la Conférence des Parties

ICCD/COP(3)/20 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa troisième session : Délibérations

ICCD/COP(3)/20/Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa troisième session : Décisions prises

Deuxième session de la Conférence des Parties

ICCD/COP(2)/14 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session : Délibérations

ICCD/COP(2)/14/Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session : Décisions prises

Première session de la Conférence des Parties

ICCD/COP(1)/11 Rapport de la Conférence des Parties sur sa première session : Délibérations

ICCD/COP(1)/11/Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur sa première session : Décisions prises

Annexe II

CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX

LUNDI 19 MARS 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	<p>1. Ouverture de la réunion par le Secrétaire exécutif de la CCD</p> <p>2. Déclarations des coprésidents du GTS</p> <p>3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (ICCD/COP(4)/AHWG/5)</p> <p>4. Déclarations des Parties et des observateurs</p> <p>5. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays africains touchés Parties Burundi (ICCD/COP(4)/AHWG/1/Add.1) Cameroun (ICCD/COP(3)/5/Add.2(A)) Rwanda (ICCD/COP(3)/5/Add.2(D))</p>	<p>5. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays africains touchés Parties - suite Tchad (ICCD/COP(3)/5/Add.2(B)) Côte d'Ivoire (ICCD/COP(3)/5/Add.2(B)) Gambie (ICCD/COP(3)/5/Add.2(B)) Ghana (ICCD/COP(3)/5/Add.2(B))</p>

MARDI 20 MARS 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	<p>1. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays africains touchés Parties - suite Guinée (ICCD/COP(3)/5/Add.2(B)) Guinée-Bissau (ICCD/COP(4)/AHWG/1/Add.1) Niger (ICCD/COP(3)/5/Add.2(D)) Nigéria (ICCD/COP(3)/5/Add.2(D))</p>	<p>2. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays africains touchés Parties - suite Togo (ICCD/COP(3)/5/Add.2(E)) Djibouti (ICCD/COP(3)/5/Add.2(B)) Erythrée (ICCD/COP(3)/5/Add.2(B)) Ethiopie (ICCD/COP(3)/5/Add.2(B))</p>

MERCREDI 21 MARS 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	1. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays africains touchés Parties - suite Kenya (ICCD/COP(3)/5/Add.2(C)) Soudan (ICCD/COP(3)/5/Add.2(E)) Ouganda (ICCD/COP(3)/5/Add.2(E)) Angola (ICCD/COP(3)/5/Add.2(A))	2. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays africains touchés Parties - suite Botswana (ICCD/COP(3)/5/Add.2(A)) République démocratique du Congo (ICCD/COP(4)AHWG/1/Add.1) Madagascar (ICCD/COP(3)/5/Add.2(C)) Malawi (ICCD/COP(3)/5/Add.2(C))

JEUDI 22 MARS 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	1. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays africains touchés Parties - suite Mozambique (ICCD/COP(3)/5/Add.2(D)) Afrique du Sud (ICCD/COP(3)/5/Add.2(D)) Zambie (ICCD/COP(3)/5/Add.2(E)) Zimbabwe (ICCD/COP(3)/5/Add.2(E))	2. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays africains touchés Parties - suite Algérie (ICCD/COP(3)/5/Add.2(A)) Égypte (ICCD/COP(3)/5/Add.2(B)) Libye (ICCD/COP(3)/5/Add.2(C)) Maroc (ICCD/COP(3)/5/Add.2(D))

VENDREDI 23 MARS 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	1. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays africains touchés Parties - suite Mauritanie (ICCD/COP(3)/5/Add.2(B)) 2. Mise en œuvre de la Convention : séance récapitulative (Afrique)	3. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports des pays développés Parties et des organismes concernés des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales (ICCD/COP(3)/5/Add.1; ICCD/COP(3)/5/Add.3; ICCD/COP(4)/3/Add.4; ICCD/COP(4)/3/Add.5 et (A))

LUNDI 26 MARS 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	<p>1. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Asie Bangladesh (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.1) Cambodge (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.1) Inde (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.1) Indonésie (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.1)</p>	<p>2. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Asie - suite Iran (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.1) Malaisie (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2) Myanmar (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2) Népal (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2)</p>

MARDI 27 MARS 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	<p>1. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Asie - suite Pakistan (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2) Philippines (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2) République de Corée (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2) Singapour (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2)</p>	<p>2. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Asie - suite Sri Lanka (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.3) Vietnam (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.3) Bahreïn (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.1) Jordanie (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.1)</p>

MERCREDI 28 MARS 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	<p>1. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Asie - suite Koweït (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.1) Liban (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2) Oman (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2) Qatar (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2)</p>	<p>2. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Asie - suite Arabie saoudite (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2) République arabe syrienne (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.3) Émirats arabes unis (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.3) Yémen (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.3)</p>

JEUDI 29 MARS 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	<p>1. Mise en œuvre de la Convention : examen des programmes d'action sous-régionaux (Asie de l'Ouest) (ICCD/COP(4)/3/Add.1(D))</p> <p>2. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Asie - suite Kazakhstan (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.1) Kirghizistan (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.1)</p> <p>3. Mise en œuvre de la Convention : examen des programmes d'action sous-régionaux (Asie centrale) (ICCD/COP(4)/3/Add.1(D))</p>	<p>4. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Asie - suite Fidji (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.1) Nioué (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2) Palaos (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.2) Tuvalu (ICCD/COP(4)/AHWG/2/Add.3)</p>

VENDREDI 30 MARS 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	<p>1. Mise en œuvre de la Convention : séance récapitulative (Asie)</p>	<p>2. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports des pays développés Parties et des organismes concernés des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales (ICCD/COP(3)/5/Add.1; ICCD/COP(3)/5/Add.3; ICCD/COP(4)/3/Add.4; ICCD/COP(4)/3/Add.5 et (A))</p>

LUNDI 2 AVRIL 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	<p>1. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Amérique latine et des Caraïbes</p> <p>Mexique (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2) Panama (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2) Guatemala (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1)</p>	<p>2. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Amérique latine et des Caraïbes - suite</p> <p>El Salvador (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1) Costa Rica (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1) Nicaragua (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2) Belize (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1)</p>

MARDI 3 AVRIL 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	<p>1. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Amérique latine et des Caraïbes - suite</p> <p>Barbade (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1) Jamaïque (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2) Antigua-et-Barbuda (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1) République dominicaine (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1)</p>	<p>2. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Amérique latine et des Caraïbes - suite</p> <p>Haïti (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2) Saint-Vincent-et-les Grenadines (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2) Sainte-Lucie (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2) Dominique (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1)</p>

MERCREDI 4 AVRIL 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	<p>1. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Amérique latine et des Caraïbes - suite</p> <p>Grenade (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1) Guyana (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2) Saint-Kitts-et-Nevis (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2) Pérou (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2)</p>	<p>2. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Amérique latine et des Caraïbes - suite</p> <p>Brésil (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1) Équateur (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1) Paraguay (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2) Uruguay (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2)</p>

JEUDI 5 AVRIL 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	<p>1. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Amérique latine et des Caraïbes - suite Venezuela (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.2) Colombie (ICCD/COP(4)/AHWG/3/Add.1)</p> <p>2. Mise en œuvre de la Convention : examen des activités sous-régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes El Chaco Americano (ICCD/COP(4)/3/Add.2(D)) La Puna Americana (ICCD/COP(4)/3/Add.2(D))</p> <p>3. Mise en œuvre de la Convention : séance récapitulative (Amérique latine et Caraïbes)</p>	<p>4. Mise en œuvre de la Convention : séance récapitulative (Amérique latine et Caraïbes) - suite</p> <p>5. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de la Méditerranée septentrionale et autres Espagne (ICCD/COP(4)/AHWG/4/Add.1) Grèce (ICCD/COP(4)/AHWG/4/Add.1) Turquie (ICCD/COP(4)/AHWG/4/Add.1)</p>

VENDREDI 6 AVRIL 2001		
	10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
G T S	<p>1. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de la Méditerranée septentrionale et autres - suite Israël (ICCD/COP(4)/AHWG/4/Add.1)</p> <p>2. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Europe centrale et orientale Roumanie (ICCD/COP(4)/AHWG/4/Add.1) Arménie (ICCD/COP(4)/AHWG/4/Add.1) Azerbaïdjan (ICCD/COP(4)/AHWG/4/Add.1)</p>	<p>3. Mise en œuvre de la Convention : examen des rapports nationaux des pays touchés Parties de l'Europe centrale et orientale - suite Géorgie (ICCD/COP(4)/AHWG/4/Add.1)</p> <p>4. Mise en œuvre de la Convention : séance récapitulative (Pays touchés Parties de la Méditerranée septentrionale, de l'Europe centrale et orientale et autres)</p> <p>5. Présentation et adoption du rapport</p>
